

Y a-t-il une vie à Lyon après une heure du matin ?

Lyon Capitale, Lucie Blanchard, 2 décembre 2011



Le tribunal administratif de Lyon a annulé, le 16 novembre, l'arrêté du préfet autorisant les bars à ouvrir après 1 heure du matin. 177 établissements sont menacés à Lyon de devoir réduire leurs horaires de fermeture. Explications.

L'arrêté du préfet qui autorisait depuis le 6 juillet 2010, les bars qui en faisaient la demande, à ouvrir entre 1h et 4h du matin, vient d'être annulé, le 16 novembre, par le tribunal administratif de Lyon.

Saisi par le Pink's club (discothèque située rue de l'arbre sec à Lyon 1er) et par le syndicat national des discothèques et lieux de loisirs (SNDLL), syndicat majoritaire des discothèques, le tribunal a jugé que la situation était trop défavorable économiquement aux discothèques, dans la mesure où elles étaient concurrencées directement par les bars sur leur propre terrain.

Concurrence déloyale avec les discothèques

"Comment voulez-vous qu'une discothèque concurrence sérieusement un bar autorisé à ouvrir jusqu'à 4h du matin et qui a des charges beaucoup moins importantes ? Pensez-vous que les gens prennent leur voiture après 4h, pour se rendre dans une discothèque qui arrêtera de leur servir à boire une demi-heure après leur arrivée. Cela n'a pas de sens !", justifie Me Henri De Beauregard, avocat de la SNDLL et du PINK's qui rappelle que la loi interdit aux discothèques de servir leurs clients après 5h30.

Il y a encore deux ans, tous les établissements de nuit étaient logés à la même enseigne, à Lyon comme ailleurs. Ceux qui voulaient ouvrir après 1h devaient en demander l'autorisation au préfet qui les autorisait, au cas par cas, à des dérogations. *"Jusqu'à 3h du matin en général à Lyon pour les bars, 5h pour les discothèques",* rappelle Me de Beauregard.

Mais en décembre 2009, une nouvelle loi intervient qui autorise les discothèques à ouvrir jusqu'à 7h du matin nationalement. La loi de développement et de modernisation des services touristiques (art. 15). Elles n'ont plus besoin de passer par la préfecture et sont autorisées à servir de l'alcool jusqu'à 5h30 du matin.

"Sauvez (encore) la nuit"

Les bars continuent quant à eux à devoir demander des dérogations au préfet. Pire, Jacques Gérault alors en poste à la préfecture du Rhône, envisage, en décembre 2009, avec l'appui de la mairie, de faire fermer les bars à ambiance musicale à 2h au lieu de 3h chaque soir à Lyon. Il veut aussi demander aux établissements de ranger leurs terrasses extérieures à 22h au lieu de 1h. La profession monte au créneau et lance le mouvement "sauvez la nuit" qui réunit des patrons de bars parmi les plus célèbres de la ville (Le Comptoir de la bourse, La Voile, Le République, Le Boudoir, etc). A l'époque, gérants de discothèques et de bars se donnent la main. Ils finissent par obtenir gain de cause avec l'arrêté pris en juillet 2010 par le préfet Carencu qui autorise les bars à ambiance musicale à ouvrir jusqu'à 4h.

Mais aujourd'hui le problème revient une nouvelle fois sur le devant de la scène avec l'annulation de cet arrêté par la justice administrative qui a donné raison au Pink's. Le préfet a encore les moyens de faire appel de la décision du tribunal administratif. Interrogé par Lyon Capitale, il a répondu, ce vendredi, qu'il se donnait *"le temps de la réflexion, en lien avec la DSPC, la direction de la sécurité et*

de la protection civile dont le dossier dépend". Il a deux mois pour faire appel. La situation pourtant ppre. Théoriquement, depuis le 16 novembre, la préfecture ne peut plus délivrer de nouvelles dérogations. Elle ne peut plus, non plus, renouveler celles qui arrivent à échéance courant décembre.

source : <http://www.lyoncapitale.fr/Journal/univers/Actualite/Loisirs/Y-a-t-il-une-vie-a-Lyon-apres-une-heure-du-matin>